

Comment assurer la suprématie de la constitution?

Par **emiliejolie**, le **03/11/2011 à 18:15**

Bonjour je voudrais avoir un avis sur mon introduction et sur mon plan pour ma dissertation.
Le sujet étant le suivant: comment assurer la suprématie de la constitution?

Voici mon introduction:

La constitution est considérée comme la norme suprême, ainsi nous devons assurer la suprématie de la constitution.

Par quel moyen, garantir, l'autorité incontestable, de l'ensemble des textes de lois établissant les bases du système politique.

La constitution a été créée le 4 octobre 1958. Cette constitution avait pour objet de mettre fin à l'instabilité gouvernementale c'est pourquoi elle contient essentiellement des articles qui organisent les institutions françaises. Cette constitution est considérée comme la norme juridique suprême du pays. Hans Kelsen a créé la théorie du « système pyramidal ». En effet chaque norme repose sur une norme supérieure, et ces normes supérieures reposent elles aussi sur des normes supérieures. La norme suprême étant selon Hans Kelsen la constitution. Si la constitution serait suprême donc supérieure à tout autre texte en théorie, ce n'est pas tout à fait le cas en pratique. En effet la jurisprudence communautaire constante ainsi que les règles de l'union Européenne ont une valeur supranationale. Si cette jurisprudence communautaire constante ainsi que les règles de l'union Européenne ont une valeur supranationale, cela voudrait dire qu'elles sont supérieures à la constitution. Ainsi la suprématie de la constitution pourrait en quelques sortes être menacée. Pour autant elle reste considérée comme la norme suprême d'un Etat.

La protection de la constitution écrite est très importante car elle contient les règles et les garanties des libertés. C'est pourquoi si la constitution peut être révisée ou modifiée ce n'est qu'avec une procédure de révision qui sera longue et compliquée dans le but que la constitution ne soit modifiée trop facilement.

Comment assurer la suprématie de la constitution ?

Ce sujet nous conduit à aborder la protection de la constitution (grand I) avant d'examiner le contrôle de constitutionnalité (grand II)

Mon plan :

- I) La protection de la constitution
 - A) La procédure spéciale de révision
 - B) La procédure du contrôle de constitutionnalité
- II) L'exercice du contrôle de constitutionnalité
 - A) Contrôle par voie d'exception
 - B) Contrôle par voie d'action

Par **emiliejolie**, le **03/11/2011 à 22:18**

Bon tous cela est dur a digerer mais bon... oui l'orthographe ce n'est absolument pas mon truque bien que je vous rassure lors d'un devoirs je me relie plusieurs fois avant de rendre ma copie.

J'étais tellement fiere de moi, j'avais l'impression que sa tener debout tout sa.

Pour la problematique des la deuxieme lignes, ce n'est pas ma problematique mais "definir les termes du sujet". C'est ma chargée de TD qui m'a dir de definir les termes mot a mot en prenant le dictionnaire.

Je n'est fais que suivre le plan specifique que ma chargé de TD ne trangige pas c'est a dire:

- phrase d'accroche ou citation
- definir le sujet
- le contexte
- delimiter le sujet
- La problematique
- L'annonce du plan.

Pour les livres je les ai deja lu et 3 fois, j'ai fais mes fiches de doctrine, laisser passer quelques temps pour reflechir au sujet.

J'avais vraiment l'impression qu'au moins mon plan et peut etre mon introduction etait convenable.

Je suis vraiment decouragé après deux semaine passée dessus frenchement baisse de moral :(

De toute facon c'est trop tard maintenant je dois la rendre demain après midi. En gros dégouté.

Si en travaillant deux semaine d'affiler sur un sujet j'imagine pas les partiels... pfff

Par **alex83**, le **03/11/2011 à 23:10**

Bonjour,

C'est dur mais je suis d'accord avec l'analyse de gregor qui a fait quelque chose qui ne vous a certainement pas plu, mais qui vous aidera par la suite et c'est important.

Le problème n'est pas le fond des idées. On sent que vous voyez de quoi vous parlez et où vous voulez en venir. Mais effectivement, un prof lisant une introduction comme celle-ci pensera à un manque de maturité et de recul par rapport au travail demandé.

Le droit n'est pas une matière ou un style particulier est demandé (encore que quand on lit les

notes Dalloz ou que sais-je, on voit que les auteurs font un bel effort de style). Mais tout de même, il ne doit pas paraître imprécis, et là est le fond du problème.

La phrase d'accroche n'est pas percutante, ou en tout cas pas dans le bon sens. Les énonciations générales et imprécise comme "La constitution a été créée" donnent vraiment un avis très négatif sur le travail en général.

Le droit est une matière très rigoureuse, tout doit être expliqué, mais pas vulgarisé à l'extrême. Personne ne vous dira jamais la loi de modernisation sur l'économique a été créée en 2008, on utilisera toujours, comme suggéré, "rédigée", "votée", "entérinée", "publiée au JO", etc.

Ce que l'on vous dit ne doit pas être analysé comme des critique gratuites, c'est constructif et ça doit vous aider.

Et bien naturellement par ailleurs, il est tout à fait normal et légitime que vous ne rédigiez pas - encore- comme un Rousseau ou Carcassone, vous n'êtes qu'en L1, vous aurez tout le temps de progresser.

Donc pas de stress, pas de mal.

Prenez note des remarques faites et entraînez vous, mais surtout, lisez des articles juridiques : revues ou notes sur Dalloz, Lamy, ou autres. Vous progresserez avec le temps. Et enfin, comme le proposait gregor, il nous est toujours possible de vous aider concrètement (bien que nous n'ayant pas la science infuse) en vous aidant à formuler de manière un peu plus juridique.

J'espère que vous ne prendrez pas mal ces remarques, ce n'est pas le but [smile3]

Par **Camille**, le **04/11/2011** à **09:12**

Bonjour,

Et juste un petit détail qui ne doit échapper à personne...

[citation]J'avais vraiment l'impression qu'au moins mon plan et peut être mon introduction était convenable.

Je suis vraiment découragé après deux semaine passée dessus franchement baisse de moral :(

[s]De toute facon c'est trop tard maintenant[/s] je dois la rendre demain après midi. En gros dégouté.

Si en travaillant deux semaine d'affiler sur un sujet j'imagine pas les partiels... pfff

[/citation]

Non, ce n'est pas trop tard...

Pour votre devoir, peut-être. Mais, ce qui compte, c'est de réussir vos études, plus exactement de réussir votre vie professionnelle. Donc là, vous voyez, vous avez encore [s]largement[/s] le temps de continuer à réfléchir à ce sujet, même si vous avez "carafé" ce devoir. Et c'est ça qui va vous faire devenir une bonne professionnelle, pas de faire plaisir à un prof et d'avoir une bonne note (bon, bien sûr, si c'est le cas, tant mieux). D'ailleurs, une mauvaise note est une bonne occasion de replonger dans la réflexion.

Sachant que, [s]selon moi[/s], la L1 est probablement, en fait, en tout cas pour certains,

l'année la plus difficile.

[citation]Pour les livres je les ai déjà lu et 3 fois, j'ai fait mes fiches de doctrine, laisser passer quelques temps pour réfléchir au sujet.

[/citation]

C'est très bien, continuez comme ça et surtout... ne vous découragez pas !

Ah, au fait, petit piquêre de rappel...

[citation]

L'expérience, c'est le nom que chacun donne à ses erreurs.

Oscar Wilde

[/citation]

Par **emiliejolie**, le **04/11/2011 à 12:39**

Avant toute chose merci pour m'encouragé, c'est vrai que par moment je suis un peu découragé. Mais je suis très persévérante et c'est ça qui fait ma force! j'y arriverai comme me dit ma mère tu n'es pas plus bête qu'une autre!

Du coup je suis restée sur ma dissertation jusqu'à 5h du matin pour exploiter les idées que Gregor m'a dites j'ai relu mon sujet en me demandant vraiment pourquoi ça n'allait pas du coup j'ai refait totalement mon introduction.

Je ne prend pas vos remarques comme des mécanstées gratuites au contraire ça me permet d'avancer.

Et puis si je j'ai une mauvaise note et bien c'est pas grave je suis trop exigeante envers moi même c'est vrai que je ne peut pas tout savoir en 2 mois d'étude de droit.

Je vous remercie encore du temps que vous m'avez consacré et je n'hésiterai pas une seconde à vous faire part de ma note bonne ou mauvaise.

Bon courage à tous et merci encore!!

Par **mouko's**, le **19/10/2012 à 20:58**

Slut, j'ai lu ton introduction tu n'as pas dit la genèse de la constitution, ni donner une définition qui se doit comme un juriste; je t'encourage avec ce courage tu vas faire mieux

Par **mouko's**, le **19/10/2012 à 21:09**

Ce que je pourrais dire ici est que chacun de nous a sa manière de comprendre sa leçon du droit.